Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Commission Fédérale des Activités Athlétiques
14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX
Téléphone : 01.49.42.23.64
Email : athletisme@fsgt.org
http://www.fsgt.org

Championnat de France FSGT en SALLE

Stade couvert d'athlétisme VAL DE REUIL (27)





Minimes
Cadets
Juniors
Seniors
Vétérans

Dimanche 22 mars 2015





CHAMPIONNAT de France FSGT en SALLE 2015

C'est avec une grande satisfaction que la Commission Fédérale des Activités Athlétisme organise ces championnats dans les installations du stade couvert d'athlétisme de VAL DE REUIL(27) louées, en la circonstance, par notre Fédération. **Le stade se situé exactement :**

Chaussée de Ritterhude - 27100 VAL DE REUIL
(voir plan dans ce dossier)

Inauguré le 12 décembre 2009, le stade couvert polyvalent « Jesse Owens » a une capacité d'accueil de 500 athlètes et de 1 000 spectateurs assis. Il permet de pratiquer toutes les disciplines de l 'athlétisme en salle.

Il est doté d'une piste de vitesse et de haies de 60 mètres (6 couloirs), d'un anneau de 200 mètres (6 couloirs). Première française, c'est le seul stade couvert équipé d'une piste droite d'accélération longue de 150 mètres

Nous disposerons de la salle d'échauffement devant laquelle sera disposée la chambre d'appel par laquelle **le passage sera obligatoire pour les coureurs pour confirmation de leur inscription** ; les participants aux concours se rendent directement au lieu du concours, 15 minutes avant l'horaire prévu.

Aucun engagement sur place dans les concours SANS L'ACCORD DU JUGE ARBITRE.

C'est au même endroit que se présenteront les officiels pour la constitution du jury et la prise des feuilles de concours.

Bien entendu, nous vous appelons tous à respecter les lieux :

- ***Ne pas manger dans les gradins,***
- ***Ne montez pas dans les tribunes avec vos chaussures à pointes,***
- ***Jetez toutes vos ordures dans les poubelles que vous trouverez en nombre suffisant,***
- ***Pas de marquages divers à la craie --> apportez du ruban adhésif***

Avec vous, pour vous, avec l'aide de tous...
...BONS CHAMPIONNATS à TOUS !

La Commission Fédérale
des Activités Athlétisme.



Réglementation

Extrait de la réglementation générale 2014/2015

Les CATEGORIES d'AGE féminines et masculin

MINIMES	né(e)s en 2000 et 2001
CADET(TE) S	né(e)s en 1998 et 1999
JUNIORS	né(e)s en 1996 et 1997
SENIORS	né(e)s entre 1976 et 1995
VETERAN(E) S	né(e)s en 1975 et avant

(1) **SENIORS féminines et masculins** = tous les seniors qui souhaitent participer sont considérés "SENIORS 1" avec poids des engins et hauteur de haies S1

--> **Un seul titre, Un seul classement "SENIOR"**

(2) **VETERANS féminines et masculins** = tous les vétérans qui souhaitent participer sont considérés "VETERANS 1" avec poids des engins et hauteur de haies V1

--> **Un seul titre, Un seul classement "VETERAN"**

Les CONDITIONS GENERALES de PARTICIPATION et de QUALIFICATION aux CHAMPIONNATS de FRANCE FSGT

Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit avoir été enregistrée au siège du comité d'appartenance ou de la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports de la saison en cours, validée. A tout moment d'une compétition, les officiels et/ou membres de la C.F.A. peuvent demander la présentation de la licence, dûment qualifiée et revêtue d'une photographie d'identité.
- **Le club doit être en règle** de tous les aspects administratifs **et financiers**.
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes en respectant les normes et modalités précisées ci-après et rappelées dans les dossiers d'information.
- **Les frais d'engagements doivent obligatoirement être joints aux demandes de qualification (chèques à l'ordre de la F.S.G.T.)**
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement participer aux compétitions avec le maillot du club pour lequel ils sont engagés. Ce maillot (ou une tenue type survêtement, veste... portant le nom du club) doit être porté lors de la remise des récompenses.

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions (championnats et critériums) de niveau national : l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de pratiquants réguliers appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales. Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, ...) peuvent limiter la participation de toutes celles et de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Demandes de qualification

Les demandes de qualification et d'engagement sont présentées à l'initiative des clubs. Elles sont transmises aux commissions départementales ou régionales, sont accompagnées du règlement financier correspondant, de la fiche récapitulative des participations aux compétitions du calendrier F.S.G.T. ; **les propositions d'officiels pour le jury sont obligatoirement jointes à ces demandes.**

- **Les commissions départementales ou régionales doivent valider les demandes de qualification et les engagements, avant de les transmettre, dans les délais, à la commission fédérale**. "Valider" signifie s'engager moralement, vérifier que les demandes soient correctement remplies et garantir que les critères de qualification sont respectés.
- **Aucun engagement ne sera effectué directement auprès de la C.F.2A. ; aucun engagement ne peut se**

faire sur place, même si le club a fait venir l'athlète au championnat.

- Les demandes de repêchage sont sollicitées par le club auprès de sa commission départementale ou régionale (**joindre obligatoirement les justificatifs**) qui les examine en tenant compte d'abandon éventuel, de maladie certifiée, de contrainte de travail. Les demandes sortant de ces cadres doivent être refusées. Les demandes acceptées par les commissions départementales et régionales sont présentées auprès de la Commission Fédérale des Activités Athlétisme qui peut les refuser ou les accepter en dernier recours.
- La liste des engagés pourra être consultée avant l'épreuve sur le site fédéral : www.fsgt.org --> Activités sportives --> Athlétisme. Aucune performance ne sera indiquée sur cette liste. Seuls les refus de qualification seront précisés aux clubs concernés par courrier ou couriel.

Au-delà des compétitions organisées par une commission départementale ou régionale (championnat, challenge, etc.), toute compétition organisée par un club affilié à la F.S.G.T. et reconnue par sa commission départementale peut être incluse dans le calendrier fédéral officiel à condition d'être inscrite avant le début de la saison hivernale (au cours du mois d'octobre) ou avant le début de la saison estivale (au cours du mois de mars). Ces compétitions peuvent être ouvertes à des non licenciés F.S.G.T. mais devront répondre à un minimum de critères :

- mentionner clairement qu'il s'agit d'une compétition de la F.S.G.T.
- appliquer les règlements techniques et sportifs de la F.S.G.T.
- adresser l'information à tous les clubs F.S.G.T. de sa région et au-delà.

Remarques :

- Participer, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve en tant qu'athlète, que le fait d'avoir tenu un poste d'officiel lors d'une compétition.
- Cas des nouveaux licenciés : la demande de qualification peut être sollicitée à condition qu'ils aient aussi participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

Championnat de France F.S.G.T. en Salle ou Indoor

Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans

QUALIFICATION

- La meilleure performance réalisée dans la période qualificative **(saison en cours et obligation de participer au Régional indoor quand il existe)** dans une compétition en salle F.S.G.T., dans l'épreuve demandée, doit être indiquée, afin d'établir des finales de niveau à partir de 200 mètres.

Il est établi un quota de participation par épreuve individuelle : 12 par épreuve et par catégorie, sauf sur 60 m plat et 60 m haies, pour lesquels le nombre maximum de qualifiés est de 24. Il n'y a pas de quota pour le relais, qui est mixte et toutes catégories (3 féminines et 3 masculins) sauf les minimes (2 féminines et 2 masculins). Le quota peut être dépassé dans une épreuve dès l'instant où il ne sera pas atteint dans d'autres et que cela n'a pas de conséquence sur le déroulement horaire. Pour chaque épreuve, seront retenues les meilleures performances demandées jusqu'à atteindre le quota ou le nombre de qualifiés acceptable.

Précisions *:*

- Interdiction de **doubler le 800 m et le 1500 m**.
- Relais : pas d'équipe 2 dans la finale A si l'équipe 1 du club est déjà qualifiée dans cette finale.
- Seules les courses de 60 m plat donnent lieu à des séries et finales.
- Dans les autres courses, les meilleurs temps d'engagement seront regroupés dans des finales A, B, C, etc., mais les titres et podiums seront établis toutes finales confondues.
- Pour les courses, confirmation des inscriptions à la chambre d'appel.
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels au démarrage de l'épreuve.
- Les athlètes SENIORS 1 et 2 participent dans une seule catégorie « SENIORS » avec les critères des courses et concours des seniors 1.
- Les athlètes VETERANS 1 – 2 – 3 – 4- 5 participent dans une seule catégorie « VETERANS » avec les critères des courses et concours des vétérans 1.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun des trois premiers (ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS RELAIS (relais mixte 3 femmes et 3 hommes toutes catégories c/j/s/v)

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun des 6 athlètes des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun des 6 athlètes de la première équipe.

CLASSEMENTS RELAIS (relais mixte 2 femmes et 2 hommes minimes)

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun des 4 athlètes des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun des 4 athlètes de la première équipe

Demandes de qualification

Les clubs doivent :

- faire leurs demandes de qualification à l'aide du formulaire joint ; **il faut respecter ce format et la disposition, sinon la demande ne sera pas enregistrée : une feuille par athlète, toutes les épreuves de l'athlète sur la même feuille** (pensez aux bénévoles qui traitent ces demandes !).
- ces demandes, **accompagnées des droits d'engagement et de la liste des officiels**, doivent être déposées à la commission départementale ou régionale du club en temps utile, **sachant qu'elles doivent arriver à la CFA avant le 23 FÉVRIER 2015**
- indiquer des performances réalisées en salle, lors de compétitions F.S.G.T.

Les commissions départementales ou régionales :

- examinent ces demandes en appliquant la réglementation.
- envoient les demandes à la commission fédérale
- la commission fédérale réunit une commission de qualification pour :
 - examiner les listes des athlètes présentées par les commissions départementales ou régionales.
 - établir les listes des qualifiés à partir des critères généraux de qualification et des quotas.
 - former le jury.

La liste des engagés pourra être consultée avant l'épreuve sur le site fédéral : www.fsgt.org --> Activités sportives --> Athlétisme. Aucune performance ne sera indiquée sur cette liste. Les refus de qualification seront précisés aux clubs concernés par courrier ou courriel.

Droits d'engagement

- 4 € par épreuve pour les seniors et vétérans
- 3 € par épreuve pour les minimes, cadets et juniors
- 4 € par équipe de relais.

Les demandes non retenues sont communiquées aux clubs ; un avoir sera réalisé, à utiliser lors d'une prochaine épreuve fédérale.

Remise des Récompenses et Protocole

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Activités Athlétisme. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

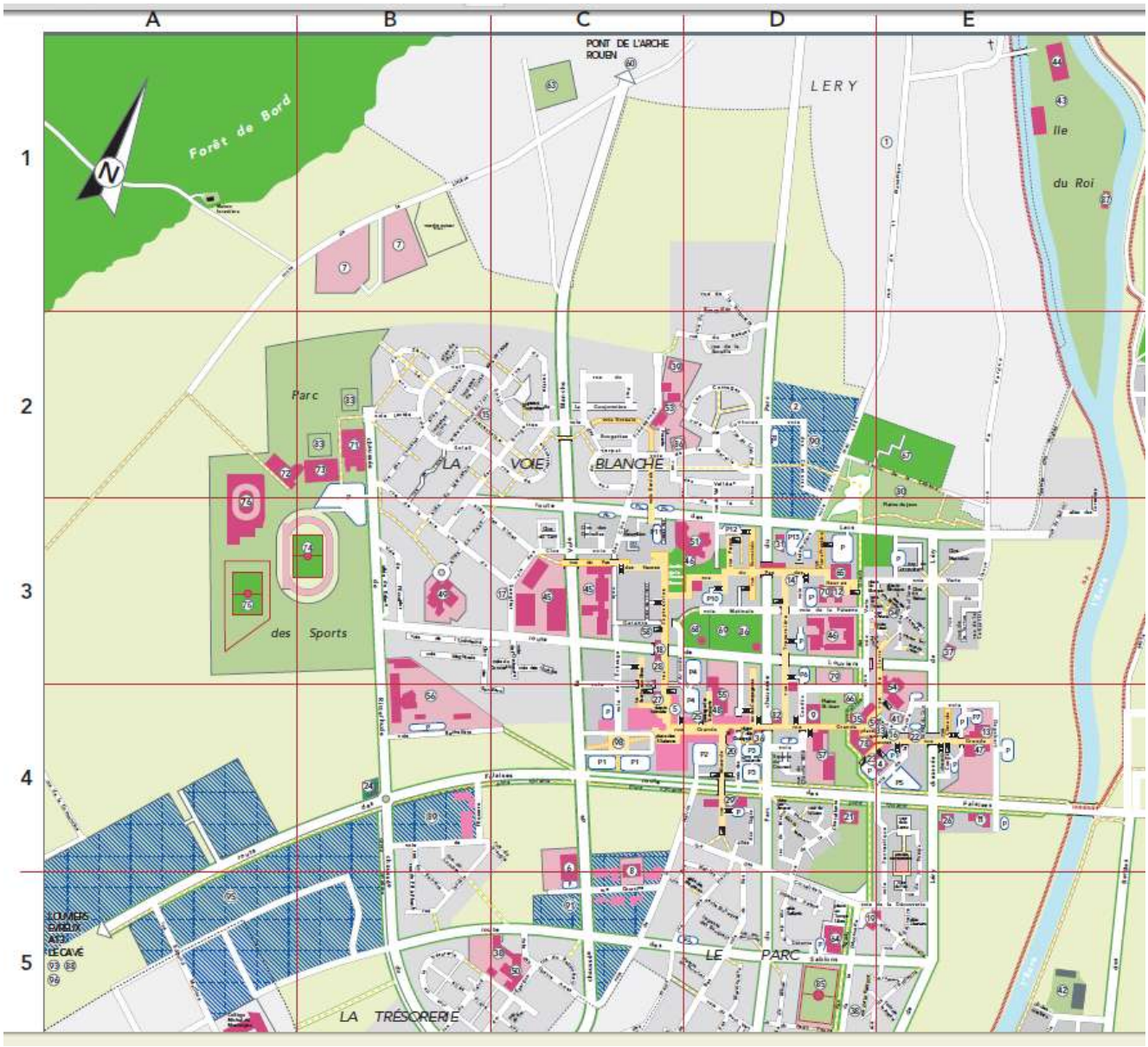
- Les médailles et maillots sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.
- Il est obligatoire que le maillot du club de chaque athlète médaillé soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres.

Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

Situation du stade couvert de Val de Reuil

Adresse : chaussée de Ritterhude (sur le plan localisé en B2 / B3)



Par la SNCF

=> Au départ de la Gare Saint Lazare – gare de Val de Reuil = compter 1h00 à 1h15 de transport

Par la route

<u>Du Nord : environ 290 km</u>
A 25 - Direction Paris- Bruxelles – Valenciennes
E44 / A29 direction Reims / Rouen/ St Quentin / Amiens
A28 E402 – direction Vernon – Cergy Pontoise – Dieppe
N15 / A13 Direction Evreux – sortir à Val de Reuil par la D77.

<u>Au départ de Paris = environ 115 km</u>
Prendre la A 14 (Autoroute de Normandie) à partir de la Défense direction Rouen
Sortie 19 continuer sur la N154 direction Val de reuil
Puis la N 154

En provenance du Sud
Environ 580 km au départ de Lyon
Environ 890 km au départ de Marseille

Prendre A6 en direction de Paris
A6B en direction de Lille
A86 / N12 Direction Rouen
Puis Sortie 19 jusqu'à Val de Reuil

Pour les clubs qui le souhaitent,
une liste des hôtels se trouvant à proximité.

Hotel Mercure Rouen Val de Reuil
7 Voie des Clouets,
27100 Val De Reuil -
Tel : 02 32 59 09 09
Email : accorhotels.com

Hôtel Formule 1 Rouen Louvier le Vaudreuil
123 Rue B. Chedeville
27100 Le Vaudreuil
Tel : 08 91 70 52 78
Email : accorhotels.com

Hôtel Balladins 2 – Rouen Confort Supérior
Lieu-dit La Ruelle Du Coin Du Saule
27100 Val-De-Reuil

Fasthotel Val de Reuil
3 Voie des Clouets
27100 Val-de-Reuil
Tel : 02 32 61 06 06
fasthotel.com

Confort Inn Primevère Hôtel Val de Reuil
voie Clouets
27100 VAL DE REUIL
Tél : 02 32 59 51 27
Fax : 02 32 59 45 19
Email : primeval@wanadoo.fr

HORAIRES des CHAMPIONNATS FEDERAUX en SALLE - DIMANCHE 22 MARS 2015

VAL DE REUIL (27100)

HORAIRES	COURSES	HORAIRES	HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE SAUT	PERCHE	POIDS
09 H 00	3 000M C/J/S/V M						
09 H 30	3 000M C/J/S/V F	09 H 30	J.M /S.M/V.M.	M.F/C.F/V.F.	J.F / S.F.	C.M/J.M/S.M/V.M.	S.M
10 H 00	3 KM MAR TC F						
10 H 30	3 KM MAR TC M						
10 H 50	60 M H C.J.S.V M	10 H 30		J.F / S.F			
11 H 00	60 M H C.J.S.V. F						
11 H 10	60M M.F/C.F séries						
11 H 20	60M J .F séries	11 H 00			J.M / S.M		C.M/V.M.
11 H 30	60M S.F/V.F. séries						
11 H 40	60M M.M/C.M séries						
11 H 55	60M J.M séries	11 H 30	M.F/C.F/V.F.	M.M/C.M			
12 H 05	60M S.M/V.M. séries						
12 H 35	60M F TC finales	12 H 00					M.F/C.F
13 H 05	60M M TC finales	12 H 00					V.F
13 H 35	200 M C.F/V.F.	13 H 00		J.M/V.M	C.F/V.F.	C.F / J.F / S.F/V.F.	J.M
	200 M J.F						
	200 M S.F						
14 H 00	200 M C.M/VM	13 H 30	M.M/C.M				
	200 M J.M						
	200 M S.M						
14 H 35	300 M C.F	14 H 00		S.M			M.M/J.F
	300 M C.M						
14 H 50	400 M J.F / S.F						
15 H 35	400 M J.M/S.M/V.M						
15 H 05	800 M C.F/V.F.	15 H 00	J.F / S.F		C.M/V.M.		S.F
15 H 30	800 M J.F / S.F						
15 H 45	800 M C.M/V.M.						
	800 M J.M / S.M			.			
	1000 M M.F/M M						
16 H 10	1500 M C/J/S/V F						
16 H 40	1500 M C/J/S/V M						
17 H 10	RELAIS 4 X 1 TOUR MIXTE MF/MM						
17 H 45	RELAIS 6 x1 TOUR C.J.S.V. MIXTE						

14/16 rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX

CHAMPIONNAT de FRANCE F.S.G.T. en SALLE
M.C.J.S.V. – Dimanche 22 mars 2015

CLUB	
RESPONSABLE	Nom-Prénom – Portable – Email

ATHLETE	
NOM	
PRENOM	ANNEE de NAISSANCE
N° LICENCE	Date de qualification
CATEGORIE	Sexe

DEMANDE d'ENGAGEMENT pour les EPREUVES…			
1ère épreuve		4ème épreuve	
Performance		Performance	
2ème épreuve		5ème épreuve	
Performance		Performance	
3ème épreuve		6ème épreuve	
Performance		Performance	

PARTICIPATION aux COMPETITIONS F.S.G.T. OFFICIELLES…		
Dates	*Lieux*	*Noms des compétitions*

VALIDATION des ENGAGEMENTS	
Commission départementale ou régionale de	Tampon
Date	

Les demandes de qualifications sont à adresser à votre commission départementale ou régionale avant le **17/02/2015.**
Montant des engagements à joindre obligatoirement à la demande :
4 € par épreuve pour les seniors/vétérans – 3 € par épreuve pour les minimes, cadets et juniors - 4,00 € par relais

14/16 rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX

CHAMPIONNAT de FRANCE F.S.G.T. en SALLE
M. C. J. S.V. -22 mars 2015 – Val de Reuil
OFFICIELS

CLUB	
RESPONSABLE	Nom-Prénom – Portable – Email

La feuille "OFFICIELS" doit impérativement être jointe
aux demandes de qualification du club

R A P P E L = 1 OFFICIEL pour 5 ATHLETES

NOM	PRENOM	SPECIALITE souhaitée